

# Instrumentes du marché monétaire

Le présent document contient des informations sur les caractéristiques des instruments du marché monétaire. Il présente les avantages et les risques potentiels liés à cette catégorie de produits. Ces bases peuvent vous aider à prendre vos décisions de placement. Pour tout complément d'information et en cas de questions, veuillez contacter votre conseiller.

## Généralités

Les **instruments du marché monétaire** sont des placements de capitaux à court terme et peu risqués. Leur durée peut être choisie librement entre un jour et une année. Le taux d'intérêt est généralement défini au moment de la souscription.

## Type d'instruments du marché monétaire

Les **placements sur le marché monétaire** peuvent être effectués au nom de l'investisseur (par ex. dépôts à terme, placements en argent au jour le jour), mais aussi en tant que titres de créance (placements sur le marché monétaire titrisés, tels que les bons du trésor). La contrepartie peut être la Basler Kantonalbank ou une autre banque.

Les **placements fiduciaires** sont effectués pour le compte de l'investisseur et à ses risques, mais au nom de la Basler Kantonalbank, auprès de banques situées à l'étranger. Ces placements se fondent sur le contrat fiduciaire. Si les revenus de ces placements étrangers ne sont pas soumis à l'impôt anticipé suisse, ils peuvent l'être à la fiscalité de l'épargne UE.

## Avantages

**Disponibilité à court terme:** pour ce qui est de la disponibilité, on opère une distinction entre les placements en argent au jour le jour (durée illimitée jusqu'à résiliation par l'investisseur) et les dépôts à terme (durée fixe et pas de résiliation anticipée)

**Négociabilité:** les placements sur le marché monétaire titrisés peuvent être négociés avant échéance en Bourse et hors Bourse.

**Durée flexible:** la durée peut être définie librement entre un jour et une année.

**Revenus d'intérêts:** le taux d'intérêt pour les dépôts à terme est défini au moment de la souscription. Les placements en argent au jour le jour ont un taux d'intérêt variable défini quotidiennement.

**Garantie de dépôt:** en Suisse, les placements sur le marché monétaire sont protégés par les dispositions légales. Cela ne s'applique pas aux placements sur le marché monétaire titrisés ni aux placements fiduciaires.

## Risques

**Risque de contrepartie:** si la contrepartie (c'est-à-dire la Basler Kantonalbank ou une autre banque) est insolvable, l'investisseur peut perdre une partie voire la totalité de son capital.

**Risque de variation des taux:** il se peut que la valeur des placements sur le marché monétaire titrisés baisse pendant leur durée de vie (par ex. à la suite de variations du niveau des taux d'intérêt).

**Risque de liquidité:** l'investisseur assume le risque que le placement sur le marché monétaire soit conservé jusqu'à son échéance sur un marché illiquide ou qu'il soit cédé au préalable à un cours peu avantageux.

**Risque de change:** si le placement est libellé dans une autre monnaie que celle de l'investisseur, la valeur du placement pour ce dernier risque de baisser en raison des fluctuations monétaires. Les gains sur cours d'un placement libellé dans une devise peuvent se transformer en une perte totale à la suite de variations des taux de change, qui peuvent s'avérer très importantes.

## Mentions légales

Le présent document revêt un caractère strictement informatif et d'utilisation par le destinataire. Il ne constitue ni une offre ni une recommandation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou d'utilisation de prestations bancaires et ne dispense pas le destinataire de sa propre évaluation. Il ne s'adresse pas aux personnes auxquelles la législation interdit l'accès aux données qu'il contient en raison de leur nationalité ou de leur domicile. La Basler Kantonalbank ne répond ni de l'exactitude ni de l'exhaustivité des assertions effectuées dans le présent document. Avant toute acquisition d'instruments financiers, nous recommandons de consulter la documentation produits spécifique, le cas échéant disponible, ainsi que la brochure d'informations de l'Association Suisse des Banquiers. Le présent document ne peut être reproduit sans le consentement explicite de la Basler Kantonalbank.